



## SYSTÈME DE GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Depuis le 1er janvier 2010, chaque usager doit être muni d'une carte nominative pour accéder aux déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe (Châteauneuf, Durtal, Seiches, et Tiercé)



### ***En tant que professionnel :***

Vous devez faire une demande de carte auprès du SICTOM Loir et Sarthe (formulaire au verso), sur laquelle vous devez créditer un compte (carte prépayée) :

- coût de la carte : défini chaque année en comité syndical (pour 2011 : 3€)
- prépaiement : montant à définir par vos soins, en fonction de vos besoins.

A chaque entrée en déchèterie, un signal sonore avertira le gardien de votre arrivée. Celui-ci, via une console portable, vous identifiera et évaluera contradictoirement le volume de vos déchets. Le montant correspondant au dépôt sera automatiquement calculé et déduit de votre compte. Le rechargement de votre carte se fait soit par paiement en espèces dans les locaux du SICTOM Loir et Sarthe ou par expédition d'un chèque.

Votre entreprise disposera d'un seul compte, mais il vous est bien sûr possible de posséder plusieurs cartes, chaque carte étant payante.

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE



Nom ou Raison Sociale:.....

Adresse :.....

Code Postal :.....Commune :.....

Téléphone :.....Fax :.....

Courriel :.....

Nom du référent :.....Fonction :.....

SIRET/APE ou identifiant INSEE :.....

Nombre de cartes souhaité :.....

Immatriculation des véhicules susceptibles d'accéder à la déchèterie :

1) ..... 2) ..... 3) .....

4) ..... 5) ..... 6) .....